

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**LE PRÉSIDENT DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu les statuts de Sorbonne Université ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité de Service intitulée : « Production et Analyse des données en Sciences de la vie et en Santé (PASS) ».

**Article 2 :** Cette Unité est référencée pour l'Inserm : US 037

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Institut de Biologie Paris Seine – IBPS  
Université Pierre et Marie Curie  
7-9 quai St Bernard  
75252 PARIS Cedex 05

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Paris 6.

**Article 5 :** Monsieur Stéphane LE CROM est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**



**LE PRÉSIDENT DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

